

Motion relative à une demande d'exonération de l'écotaxe

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, réunie en Session ordinaire le 15 novembre 2013 Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante

Considérant

- Que l'écotaxe provoquerait un renchérissement des produits agricoles et donc diminuerait leur compétitivité,
- Que les réglementations françaises génèrent des surcoûts pour les produits que ne subissent pas les productions d'autres pays européens,
- Qu'en Lozère, tous les produits de la filière agricole sont transportés par la route et qu'ils subiraient cette taxation,

Demande

- L'exonération de l'écotaxe pour toute la filière agricole et agroalimentaire.

Délibéré à Mende, le 15 novembre 2013

**La Présidente,
Christine VALENTIN**

